

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 13 août 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 6

Date de la convocation

07.08.2018

Date d'affichage

de la présente délibération

13.08.2018

Numéro de délibération : 44-2018

Le treize août deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ** Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - M. VINCENT Théo

Absents : - M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO Martine

Le Conseil Municipal a désigné Mme MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Bâtiment l'Ecureuil : achat locaux

- Considérant le besoin de surface supplémentaire afin de pouvoir créer une salle hors-sac avec accès direct aux pistes et de locaux de stockage,
- Considérant l'opportunité de mise en vente par Madame RICHARD Chantal de locaux situés dans le bâtiment L'Ecureuil à St-Léger-Les-Mélèzes,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquiescer auprès de Mme RICHARD Chantal représentée par la société Alpha Immobilier, les locaux situés dans le bâtiment L'Ecureuil à St-Léger-Les-Mélèzes

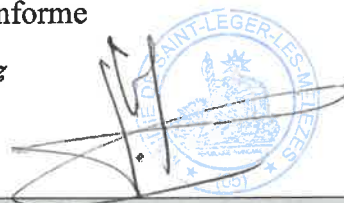
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à la majorité (1 contre : Audrey MAUPETIT), **le Conseil Municipal** :

- Donne son accord pour procéder à l'acquisition auprès de Mme RICHARD Chantal représentée par la société Alpha Immobilier des locaux situés dans le bâtiment L'Ecureuil à St-Léger-Les-Mélèzes pour un montant de 55 000 €
- Donne tout pouvoir au Maire pour entreprendre les démarches auprès de la société Alpha Immobilier concernant cette acquisition.
- Donne pouvoir au Maire pour représenter la commune et signer tous les documents concernant cette acquisition.
- Dit que la commune prendra en charge tous les frais subséquents à cette vente et que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

*Le Maire,
Gérald MARTINEZ*



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....